



BULLETIN D'INSCRIPTION

Adresser à : SFE - 111 rue de Montreuil - 75011 PARIS

Fax : 01-43-48-58-57

email : jfemontpellier2015@gmail.com

Nom : Prénom :

Inscriptions aux fabriques et formations

Le nombre de places à ces modules étant limité, si vous souhaitez y participer, il vous est demandé de vous inscrire préalablement.

Jeudi 18 juin

Fabrique « Théories d'action et formes de rationalité » 13h30 à 15h30

Fabrique « Egalité Femmes/Hommes » 15h30 à 17h00

Formation « Evaluation ex ante » 16h30 à 18h00

Vendredi 19 juin

Fabrique « Evaluation et raréfaction des dépenses » 9h00 à 11h00

Formation « L'évaluation du non recours » 9h00 à 10h30

Fabrique « Evolution de la commande évaluative » 11h00 à 13h00

Fabrique « Théories d'action et formes de rationalité » 11h00 à 15h00

Inscriptions

Au déjeuner du jeudi 18 juin A la soirée du jeudi 18 juin Au déjeuner du vendredi 19 juin

Mes droits d'inscription sont de : €

- Adhérents SFE : 290 euros

- Adhérents SFE payant personnellement leurs inscriptions : 200 euros

- Non adhérents : 430 euros

- Etudiants, sans emploi, retraités : 90 euros

Je règle un total de € , soit par chèque bancaire à l'ordre de la SFE , soit par bon de commande administratif à l'ordre de : SFE, soit par virement (IBAN : FR76 4255 90000 521 0269 4400 735)

J'accepte que mes coordonnées soient diffusées auprès des participants

COORDONNÉES DE FACTURATION :

Organisme employeur (si les frais d'inscriptions sont pris en charge par l'employeur) :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Fonction exercée :

Organisme de rattachement :

J'ai bien noté que : (cochez la case pour accord)

- Les droits d'inscription comprennent la totalité des prestations (y compris soirée du 18 juin), hors frais et déplacements personnels, hébergement et actes.

- Dans la limite des places disponibles, les inscriptions seront clôturées le 31 mai. Après cette date ne seront prises en compte que des inscriptions en liste complémentaire, sans garanties de disponibilité. Mon inscription sera confirmée individuellement par le secrétariat du colloque, en fonction des éventuels désistements ou places libres. Pour ceux dont l'inscription serait refusée, leur règlement ou bon de commande leur sera retourné par courrier.

- En cas de désistement, les droits d'inscription sont remboursables jusqu'au 24 mai 2015. Après cette date et sauf cas de force majeure sur justificatif, une retenue de 50% des droits sera appliquée. Aucun remboursement ne pourra être demandé après la date du 1er juin.

Le :

Signature :